



Racing **Kart** Organisation
ANGERVILLE

ANGERVILLE
RACING KART ORGANISATION

REGLEMENT *SPRINT* RKO 2025

REGLEMENT GENERAL - SPRINT RKO 2025

Art 1 : Organisation

*Racing Kart Organisation (RKO par abréviation), organise des évènements de vitesse et endurance, « karting loisir » privés, non officiels et accessibles aux personnes âgées de plus de 14 ans. Ces évènements sont nommés **Sprint RKO**.*

Le RKO se réserve le droit de modifier à tout moment le présent règlement.

Les modifications seront alors portées à la connaissance des pilotes lors du briefing et ne pourront être contestées.

Tout ce qui n'est pas autorisé dans le présent règlement est par nature interdit.

Le RKO se réserve le droit de refuser la participation d'un pilote sans avoir à fournir de justification.

Art 2 : Conditions d'admission et d'engagement

- Etre âgé de plus de 14 ans révolu.
- Minimum 8 pilotes engagés (le RKO se réserve le droit d'annuler la course au plus tard 1 semaine avant si le nombre minimum de participants requis n'est pas atteint).
- La pratique du karting est un sport physique et à risque. Toute personne ayant des pathologies réputées incompatibles avec cette pratique sportive ne pourra engager la responsabilité de RKO. En cas de doute, *contactez votre médecin.*
- Seul le pilote déclaré sur le bulletin d'inscription pourra participer.
- Les inscriptions devront se faire uniquement sur notre site internet : www.rko.fr
- Tout autre support d'inscription sera refusé (mail, téléphone, verbal, ...)
- Avoir payé la totalité de la prestation avant la date de l'évènement,
- Aucun remboursement possible.

Art 3 : Modalités financières

L'inscription d'un pilote n'est validée par le RKO qu'à réception du paiement intégral de l'épreuve.

Un pilote annulant sa participation ou ne se présentant pas à l'heure de convocation de l'évènement ne pourra prétendre à un quelconque remboursement ou dédommagement.

Art 4 : Le pilote

EQUIPEMENT OBLIGATOIRE (prêt possible)

- Casque intégral avec visière

AUTRE EQUIPEMENT CONSEILLE

- Paire de chaussures montantes
- Paire de gants
- Tour de cou

INTERDIT

- Les caméras embarquées sur le pilote, sur le kart et dans le casque
- Echarpes, vêtements flottants
- *Les cheveux longs doivent être attachés et mis dans la charlotte ou dans la cagoule ou dans le casque.*

Art 5 : Le Kart

Chassis Sodikart type SPORT – 270 cm3 MS / 13 chevaux

Les karts répondent aux normes en vigueur. Ils devront rester dans leur état d'origine tel que défini par son homologation.

Chaque pilote est responsable de son kart et de sa parfaite utilisation dans les règles de la pratique de cette activité.

Lestage du kart : Fourni et distribué par RKO

Décoration : Aucune

Carburant : Fourni et distribué uniquement par RKO

Pneumatiques : Pression identique et non modifiable pour tous les karts

Intervention mécanique : Exclusivement par le staff RKO

Camera embarquée : *Interdit sur le kart et dans le casque*

Art 6 : Généralités

Espace pilote et accès accompagnateur :

Pour des raisons de sécurité et d'assurance, seuls les pilotes pourront avoir accès à la voie des stands.

Les accompagnateurs devront exclusivement utiliser les espaces réservés au public.

L'accès dans la voie des stands est strictement interdite aux animaux, même tenus en laisse.

Briefing et Généralités :

Les instructions verbales communiquées lors des briefings obligatoires font partie intégrante du présent règlement.

Réclamations sportives :

Les éventuelles sanctions (pénalités, exclusions, ...) prises à l'encontre d'un pilote par la Direction de course sont appliquées sans recours possible.

En cas de litige, seule la Direction de course est compétente pour assurer l'arbitrage.

Réclamations techniques :

Les performances des karts sont identiques et réputées comme tel par leur constructeur.

Une attention particulière dans la maintenance des karts est apportée afin de permettre une parfaite équité entre les pilotes.

Seules les réparations portant sur la sécurité et la conformité technique des karts seront assurées par le staff technique.

Tout ce qui n'est pas indiqué dans le présent règlement ou communiqué lors du briefing est par nature interdit.

Art 7 : Déroulement des courses

Une épreuve comprend 4 séances (Essais chronométrés, Course 1, Course 2, Course 3)

A votre arrivée à l'accueil du circuit vous devez :

- Confirmer votre engagement
- Assister au briefing

Chaque épreuve comprend :

- Essais chronométrés : 10 minutes
- Course 1 : 12 minutes
- Course 2 : 12 minutes
- Course 3 : 15 minutes

Des groupes peuvent être constitués en fonction du nombre de concurrents.

Présence de 8 à 26 concurrents : Un seul groupe

Entre 27 et 40 concurrents : Deux groupes (A et B)

Dans ce cas :

Essais chronométrés : 10 minutes

Groupe A

Groupe B

Course 1 : 12 minutes

Groupe A : Pilotes classés dans la première partie du classement général des essais chronométrés

Groupe B : Pilotes classés dans la deuxième partie du classement général des essais chronométrés

Course 2 : 12 minutes

Groupe A : Les pilotes de la Course 1 du groupe A à l'exception des deux derniers (qui rejoindront la Course 2 du groupe B) plus les deux premiers de la Course 1 du groupe B.

Groupe B : Les pilotes de la Course 1 du groupe B à l'exception des deux premiers (qui rejoindront la Course 2 du groupe A) plus les deux derniers de la Course 1 du groupe A.

Course 3 : 15 minutes

Groupe A : Les pilotes de la Course 1 du groupe A à l'exception des deux derniers (qui rejoindront la Course 3 du groupe B) plus les deux premiers de la Course 2 du groupe B.

Groupe B : Les pilotes de la Course 1 du groupe B à l'exception des deux premiers (qui rejoindront la Course 3 du groupe A) plus les deux derniers de la Course 2 du groupe A.

Procédure de départ :

Départ arrêté avec mise en grille type F1.

Départ anticipé : Pénalité de 5 secondes.

Comportement anti-sportif : Contact, vibreurs, ...

Pénalité de 5 secondes par infraction.

Non-conformité de poids :

Déclassement de la manche.

Chaque pilote est responsable de son/ses accompagnateur(s). En cas de problème (insultes, comportement inapproprié), le pilote se verra exclure de la manifestation sans contestations possibles.

Art 8 : Calendrier initial

- Samedi 18 janvier 2025
- Samedi 25 janvier 2025
- Dimanche 23 février 2025
- Samedi 22 mars 2025
- Dimanche 27 avril 2025
- Samedi 24 mai 2025
- Dimanche 29 juin 2025
- Samedi 19 juillet 2025
- Samedi 20 septembre 2025
- Dimanche 19 octobre 2025
- Samedi 22 novembre 2025
- Dimanche 21 décembre 2025